Dijon (21) : un manifestant de 19 ans arrêté avec un mortier tirant 342 coups en 50 secondes ; quatre mois de prison avec sursis

29/10/2026 à 14h25



Un jeune homme de 19 ans a été interpellé samedi 24 octobre à Dijon alors qu'il participait à la mobilisation contre la vie chère en possession d'un puissant mortier d'artifice.

Vers 14 h 15, les policiers ont repéré et saisi un engin de type *Shooter II Gatling*, capable de tirer 342 projectiles en 50 secondes. Le Dijonnais, venu manifester en famille, a déclaré l'avoir acheté 40 euros à un inconnu et a nié vouloir s'en prendre aux policiers.

Présenté au parquet dimanche 25 octobre, il a été jugé dans une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Selon *Le Bien public*, il a été condamné à quatre mois d'emprisonnement assortis d'un sursis probatoire de deux ans, avec 140 heures de travail d'intérêt général. Il lui est notamment interdit de manifester sur la voie publique et de porter ou détenir une arme.

Source : Le Bien public, 29 octobre 2026.

Merci à Idefix.